

Délibération n°23

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
12 mai 2021

Date d'affichage du
compte-rendu :
26 mai 2021

**Objet : Dispositif « Ma Boutik -
PASS Commerce » :**

- Commercialisation des
PASS Commerce 2021
- Avenant 1 à la convention
Opération Ma Boutik 2021
avec APR

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 18 mai, le conseil
communautaire, convoqué le 12 mai 2021 s'est réuni à
Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la
présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M
BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M
BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme
CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M
CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre,
M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain,
M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M
DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe,
M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M
GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine,
M IMBERT Didier, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M JEAN Daniel, M
MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M
MELIS Christian, M MICHEL Didier, Mme PIRES-BEAUNE Christine,
M RAYNAUD Jean-Louis, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL
Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M
VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory,
M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette **suppléante**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme BERTHELEMY a donné pouvoir à M DESMARETS Pierre
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M
CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel
- M PECOUL Pierre a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M BELDA José
- M RAYMOND Vincent a donné pouvoir à M BELDA José
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel

- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de
Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère
communautaire suppléante

Absents :

- M BEAURE Nicolas

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DUBOIS Gérard

Rapport n°23 – Dispositif « Ma Boutik - PASS Commerce » :

- **Commercialisation des PASS Commerce 2021**
- **Avenant 1 à la convention Opération Ma Boutik 2021 avec APR**

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu la décision n°2020-29 du Président prise le 24 juin 2020 par délégation du Conseil Communautaire dans le cadre de l'article II de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales afin de faire face à l'épidémie COVID 19, relative à la plateforme web « MA BOUTIK » et à l'opération PASS Commerce,
Vu la délibération n°20201110.13 du conseil communautaire du 10 novembre 2020 relative au partenariat avec l'Association APR pour assurer le bon fonctionnement de la plateforme web « Maboutik »,
Vu la convention Opération Ma Boutik conclue le 12 novembre 2020 entre RLV et l'association APR,

Considérant que la politique locale de relance du commerce de proximité mise en œuvre à l'échelon intercommunal s'appuie actuellement, entre autres actions (Démarche Cœur de ville, Petites Villes de demain), sur le déploiement de la plateforme web <https://www.maboutik-rlv.com/>, destinée aux commerces et services de proximité (hors implantation en zone d'activités) désireux de bénéficier d'un outil numérique collectif offrant de nombreuses fonctionnalités,

Considérant le conventionnement mis en place avec l'Association pour la Promotion de Riom et de son territoire (APR) permettant d'assurer en 2021 le bon fonctionnement de la plateforme web sur www.maboutik-rlv.com et des initiatives associées,

Considérant que l'opération commerciale « PASS Commerce » mis en œuvre en 2020, consiste à commercialiser sur la plateforme web des bons d'achats bonifiés représentant une valeur désignée, à valoir dans les magasins participant à cette opération spécifique,

Considérant que les difficultés liées à la crise économique et sanitaire constituent un défi sans précédent pour le tissu économique local et qu'il est proposé d'approuver, selon les modalités suivantes, la commercialisation des PASS Commerce jusqu'au 31 décembre 2021 afin de promouvoir la plateforme tout en soutenant les commerces et services de proximité :

- RLV abonde au dispositif pour la prise en charge de la bonification, de l'ordre de 25 % du montant d'achat (soit des PASS Commerce valant 25 € et acheté 20 €, des PASS Commerce valant 10 € et acheté 8 €, des PASS Commerce valant 15 € et acheté 12 €, et d'autres valant 50 € et achetés 40 €).
- Validation par le bureau communautaire des opérations de commercialisation successives, en fonction de l'évolution de la crise économique et sanitaire, et en cohérence avec les grands événements commerciaux, dans la limite d'une participation RLV maximale de 50 000 € en termes de part bonifiée.
- Opérations ouvertes à l'ensemble des commerces et services avec points de vente situés sur le territoire et en dehors des zones d'activités économiques.
- Commercialisation des PASS Commerce sur www.maboutik-rlv.com, ou, en cas de nécessité, en vente hors ligne via bons de commande pour les organismes désireux d'en faire profiter leurs membres ou salariés, ou en vente par chèque prévu par exception pour les associations loi 1901 et les publics éloignés du numérique.
- Plafonnement des PASS Commerce pour les particuliers à un maximum de 300 € par personne, par carte bancaire et par opération commerciale. Ce qui correspond à un volume de 375 € maximum comprenant une bonification de 75 €.

Considérant l'avenant à la convention « Opération MA BOUTIK » conclue le 12 Novembre 2020 entre l'association pour la Promotion de Riom et de son territoire (APR) et la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans proposé afin d'intégrer les modalités de mise en œuvre du dispositif Pass commerce pour l'année 2021,

Le conseil communautaire, sur proposition du Président, et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la commercialisation des PASS Commerce jusqu'au 31 décembre 2021 selon les modalités ci-dessus définies,**
- **De valider les termes de l'avenant 1 à la convention « Opération Maboutik » du 12 novembre 2020,**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de l'opération « PASS Commerce » en 2021.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 19 mai 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20210518-DELI20210518-23-DE
Date de télétransmission : 26/05/2021
Date de réception préfecture : 26/05/2021